

DECISION n° 2023-003
Annule et remplace la Décision n° 2022-254

Portant sur un contrat d'engagement avec Sophie RIGAL-GOULARD concernant des rencontres d'auteur dans le cadre de MOTS EN SCENE

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du mercredi 4 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la commune de conclure le contrat passé avec Sophie RIGAL-GOULARD pour des rencontres d'auteur qui auront lieu le lundi 16 et le mardi 17 janvier 2023 de 9h à 16h30 dans les trois écoles élémentaires de Lambesc.

DECIDE

Article 1.- De signer un contrat d'engagement dans le cadre de MOTS EN SCENE relatif à des rencontres d'auteur avec Sophie RIGAL-GOULARD domiciliée 428 chemin de Mahon 13122 Ventabren pour un montant total de 1147,04 €.

Les rencontres d'auteur auront lieu le lundi 16 et le mardi 17 janvier 2023.

Article 2.- Le contrat d'engagement est consenti pour un montant total net de 1147,04 €.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 04/01/2023,

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe,
Claire BLANC



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr